

Prêt à taux fixe

Le prêt à taux fixe permet de financer des investissements, p. ex. dans des machines ou des installations. Le taux d'intérêt est défini pour une durée déterminée, et le montant du crédit vous est versé intégralement en une seule fois.

Vos besoins

Vous souhaitez réaliser des investissements pour votre entreprise.

Avantages

- Préservation des liquidités pour l'exploitation de l'entreprise
- Possibilité de calculer avec précision la charge d'intérêts
- Protection contre les fluctuations de taux
- Absence de commission trimestrielle

Taux d'intérêt

- Fixe (communiqué sur demande)
- Possibilité de réduire le taux d'intérêt via le dépôt de sûretés, sous la forme d'un dépôt-titres par exemple

Conditions

- Durée: de 1 à 10 ans
- Montant minimum: 200 000 CHF (ou équivalent en monnaie étrangère)
- Pas de montant maximum
- Dénonciation anticipée impossible
- Bouclement trimestriel (fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre)
- Intérêts directement débités du compte d'affaires à la fin du trimestre

Remarque

Produit proposé en francs suisses et dans toutes les monnaies étrangères courantes.

Plus d'informations

www.cler.ch/financement